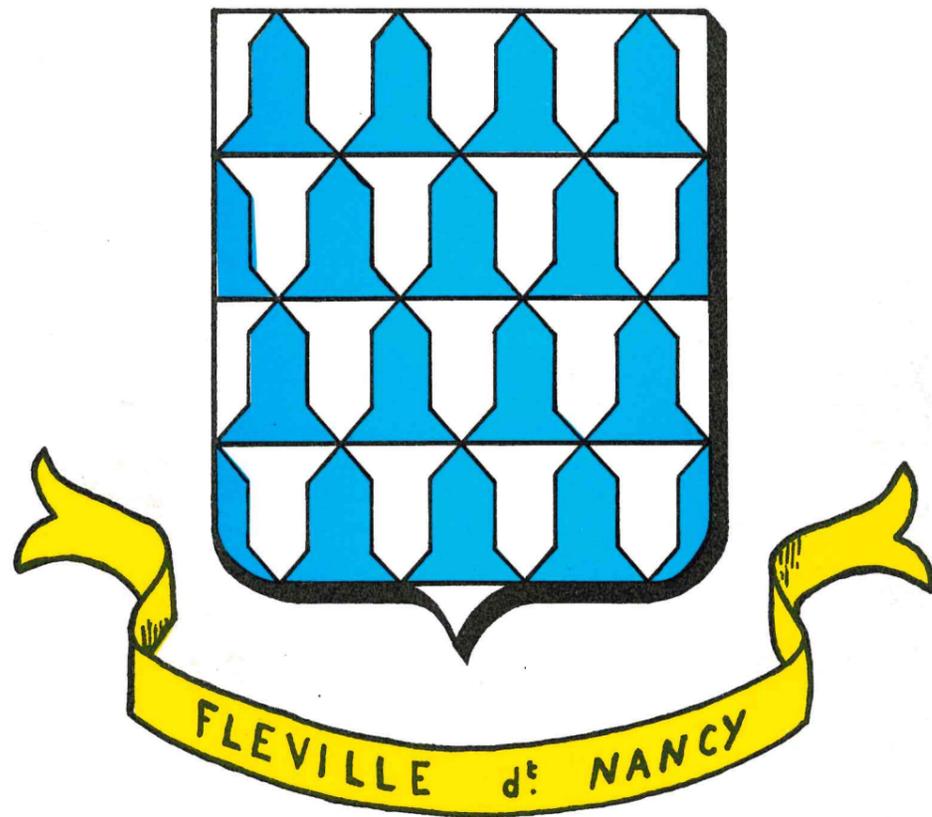


FLEVILLE-devant-NANCY

BULLETIN MUNICIPAL N° 34



Juillet 1985

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE	1-2
ADMINISTRATION MUNICIPALE	3
ETAT CIVIL	4
INFORMATIONS	5
ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX	6-7
ECHOS DE LA CITE	8-9-10
ETUDE D'UN CENTRE VILLE	11-12-13
LE CHEMIN DEPARTEMENTAL 71	14-15
LE BUREAU D'AIDE SOCIALE - LE 3ème AGE	16
LA FETE NATIONALE DU 14 JUILLET	17
COMITE DES PARENTS F.C.P.E.	18-19
ASSOCIATION FAMILIALE	20
LA MANONCHANTE	21
FLEVILLE LOISIRS	22 à 26

Notre couverture : FLEVILLE l'été par D. AUBRY

D.A.N. Reprographie

Rédaction - Diffusion
Commission
des Relations Publiques
Dépôt légal n° 215



EDITORIAL DU MAIRE

Sécurité et scolarité : voilà nos deux préoccupations majeures pour ce deuxième trimestre.

Sécurité en premier lieu avec pour objectif prioritaire d'arrêter cette hécatombe de victimes sur le C.D. 71. Des mesures sont en train ou seront sur le point de voir le jour dans les semaines qui viennent. Peut-être sembleront-elles impopulaires aux yeux de certains, mais je crois que lorsqu'il s'agit de la sécurité, rien n'est trop important, car je rappellerai le sinistre bilan depuis le début de l'année : 4 morts, 2 blessés graves, quelques blessés légers et le nombre incalculable de dégâts matériels. A qui la faute ?

- A l'imprudence ? - A l'excès de vitesse ? - Aux conditions climatiques ?

Autant de questions qui demandent réponses. Mais avant tout, je crois que le facteur essentiel est l'état de ce C.D. 71 non adapté au taux de fréquentation actuelle : plus de 3.500 véhicules par jour et une grande majorité de poids lourds et de plus, lorsque nous comparons le profil de cette route, nous nous apercevons que la ligne de plantation ne se trouve qu'à 30 cm de la chaussée, donc le moindre écart et c'est le drame.

A ma demande, les élus du Département et la Municipalité se sont donc rencontrés à la Mairie pour dresser un plan de sécurité.

Les mesures préconisées seront donc, dans l'immédiat :

- . limitation de la vitesse*
- . interdiction de doubler dans la partie courbe qui va de l'intersection de la route de Laneuveville à Fléville Nord*
- . Etude pour l'inscription sur le plan départemental de l'élargissement, avec abattage des arbres, puis plantation en retrait de la voie ; encore faudrait-il que les acquisitions soient faites, ce qui risque d'être long, mais soyez assurés que nous serons vigilants et que nous n'épargnerons pas notre peine pour rendre ce chemin moins dangereux.*

Scolarité : avec le démarrage tant souhaité de ce futur groupe scolaire du Centre et la mise en place de cette fameuse loi de décentralisation qui laisse à la charge des communes l'entière liberté de la scolarisation, loi qui, si elle est appliquée avec trop de rigueur, risque fort d'être tout le contraire de l'effet souhaité car, en effet, chaque commune d'accueil est en droit de réclamer à la commune d'origine les frais engagés pour la scolarisation des enfants ; c'est-à-dire que nous risquons de payer à d'autres communes pour tous les enfants de Fléville, des sommes allant de 4.200 à 6.000 F. par élève ou, si nous refusons (tel est le cas) de voir nos enfants refoulés sur leurs communes d'origine, ce qui risque d'avoir des conséquences de plusieurs ordres :

- . risque de manque de place*
- . risque de mettre des familles dans l'embarras*
- . risque également de voir les enfants abandonner les études entreprises dans d'autres établissements.*

Quant à nous, nous avons contacté les maires des communes d'origine des enfants extérieurs à Fléville qui représentent un grand nombre d'enfants scolarisés à Fléville Nord.

De ce côté, je ne me fais guère d'illusions sur les résultats, car de nombreuses communes qui envoient leurs enfants à Fléville préfèrent que ce soient les contribuables flévillois qui construisent et scolarisent leurs enfants et cela sans bourse déliée pour leurs contribuables. Affaire à suivre ...

Les vacances approchent, je vous les souhaite excellentes et reposantes.

Jean LE BRASSEUR

Nouveau!

INFORMATIQUE

**CARTES
ET UNITÉ CENTRALE
COMPATIBLE
GRANDE MARQUE**



Exemple : LECTEUR DISK 1996 F
JOYSTICK MÉTAL 212 F
DISQUETTE SF/DD 20 F
PINCE A DISQUETTE 65 F

la télévision par satellite



Un service après-vente
dont la renommée n'est plus à faire :
plus de 90 % des dépannages
sont exécutés à domicile

Ets WOJEICK D.

VENTE-DÉPANNAGE • T.V. - HI-FI - VIDEO - ANTENNES

EXPOSITION PERMANENTE

87 bis, rue Général-Leclerc, LANEUVEVILLE - Tél. 351.11.89
(1^{er} feu à droite après l'Hôtel de Ville en venant de Jarville - 1^{er} feu à gauche en venant de Saint-Nicolas)

ADMINISTRATION MUNICIPALE

M. Jean LE BRASSEUR, Maire : 21, rue Berlioz (tél. 356.00.29)
M. Jean Marie GIRARD, Premier Adjoint : 2, Rue du Breuil (tél. 354.61.39)
M. Jean Paul HENQUEL, Deuxième Adjoint : 1, Rue du Château (tél. 354.65.18)
M. Alain BOULANGER, Troisième Adjoint : 22, rue des Tilleuls (tél. 354.89.01)
M. Michel MACAISNE, 12, Rue du Paquis (tél. 354.93.83)
M. Jean François PARNALLAND, 21, Rue du Paquis (tél. 354.69.33)
M. Serge MARTIN, 45, Rue Flaubert (tél. 356.79.46)
M. Jean Claude GURY, 33, Rue Flaubert (tél. 355.54.05)
Mme Josette KOKOT, 8, Rue Léon Ducret (tél. 354.73.74)
Mme Chantal COLLIN, 24, Rue Baudelaire (tél. 351.38.03)
Mme Janine THOMASSIN, Rue Léon Ducret (tél. 354.65.87)
M. Jacques LESOURD, 16, Rue des Tilleuls (tél. 354.62.48)
Mme Mathilde DERRIERE, 20, Rue du Breuil (tél. 354.89.32)
M. Alain TALLEMENT, 12, Rue Manet (tél. 351.16.83)
M. Claude BOURY, 7, Rue Renoir (tél. 355.13.06.)
M. Thierry de LAMBEL, Château de FLEVILLE (tél. 354.64.71)
M. Henri CASSIN, 3, Rue Renoir (tél. 355.10.02)
M. François SIDEL, 11, Rue Corot (tél. 356.07.06)

MAIRIE

Heures d'ouverture de la Mairie (tél. 354.65.00)

Tous les jours (sauf le samedi) de 9h à 12h et de 15h à 18h

Permanence du Maire et des Adjointes : Sur rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la Mairie ou à leur domicile.

Permanence du Bureau d'Aide Sociale :

1^{er} Mardi de chaque mois au Mille Club de 15 à 16 H

1^{er} Mercredi de chaque mois en Mairie de 17 à 18 H

ou sur rendez-vous en téléphonant à la Mairie

Secrétaire Général : Monsieur Jacques JEAN

Personnel Administratif : Madame Catherine BOULANGER - Mademoiselle Sylvie GEORGEL - Madame Marie-Thérèse VEGRO

Personnel Technique : Monsieur André LACAILLE - Monsieur Patrick MARCHAL
Monsieur Bernard ROUSSEAU

Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles : Madame Nicole COCHARD - Madame Michèle MATHIEU - Madame Françoise PARISSÉ

Agents de Service : Madame Irène ROEHN - Madame Séraphine SARRITZU

ETAT CIVIL

carnet rose

Nel's	GIRAULT	le 28 Mars
Pierrick	DAILLY	le 4 Avril
Guillaume	DUMET	le 4 Avril
Vincent	BARRIERE	le 7 Mai
Flore	BERGE	le 8 Mai
Anthony	BUSSELOT	le 10 Mai

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs voeux de "bonne pousse" aux bébés.

carnet blanc

Claude	FEURER	et	Ghislaine	CUNY	le 13 Avril
Claude	APFFEL	et	Jocelyne	BERT	le 27 Avril
Fabien	De BECKER	et	Béatrice	JAMIS	le 25 Mai
Claude	NOËL	et	Michelle	ROLLINGER	le 27 Mai
Gilbert	MARX	et	Michelle	HENRY	le 1er Juin

A ces nouveaux couples, nous renouvelons nos voeux de bonheur.

carnet de deuil

Julie et Mélanie	LACAILLE	le 10 Avril
Mme Pierrette	LACAILLE née EVE	le 27 Avril
M. Marcel	LE BIEZ	le 19 Mai
M. Jean	COLLIGNON	le 12 Juin

Nous prions les familles de trouver ici l'expression de notre sympathie.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris que le tragique accident de la circulation du 10 Avril 1985 a coûté la vie aux jumelles de 2 ans, Mélanie et Julie LACAILLE, ainsi qu'à leur mère, Madame Pierrette LACAILLE.

A Monsieur André LACAILLE, employé communal, et à toute la famille en deuil, le Conseil Municipal et le personnel communal expriment leurs sincères condoléances.

INFORMATIONS

- Durant la période du 15 Juillet au 14 Août 85, les bureaux de la Mairie seront ouverts au public de 15 h. à 18 h. du Lundi au Vendredi inclus.

- Service National :

Les jeunes gens nés en Novembre, Décembre 1967 et Janvier, Février 1968, sont invités à se faire recenser pour le Service National durant le mois de Juillet 1985 (Tranche 1987).

- A.N.P.E. :

A partir de Juin 85, le recensement des demandeurs d'emploi ne s'effectue plus par pointage en Mairie. Les intéressés sont dorénavant destinataires par voie postale d'une carte d'actualisation qu'il leur appartient de retourner directement à l'Agence pour l'Emploi.

- Un nouveau point de vente des tickets d'autobus est ouvert au Bar-Tabac-Loto de la place, chez M. LUXEUIL.

- Ramassage des objets hétérogènes :

3ème trimestre 1985 : Mardi 20 Août.

Le ramassage s'effectue à partir de 4 heures, les objets sont à sortir la veille au soir.

- Lutte contre le bruit - et divagation des animaux domestiques

Il est expressément recommandé :

. d'éviter d'utiliser la tondeuse à gazon tôt le matin, ainsi qu'en soirée, de même que le Dimanche toute la journée,

. d'éviter d'incommoder le voisinage par les émissions de sons provenant des transistors, téléviseurs, chaînes Hifi, etc...

Il est une fois encore rappelé que les chiens et les chats ne doivent pas être laissés en liberté.

Merci de votre compréhension.



LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 JUIN 1985

EMPRISE DU CHEMIN DES PRUEZ

Honoraires de géomètre pour le document d'arpentage d'ensemble

Monsieur Jean-Marie GIRARD, Adjoint au Maire, chargé des affaires d'urbanisme, rappelle l'historique des différentes démarches entreprises pour acquérir les emprises de voies de desserte des zones urbanisables au Sud-Ouest de la Commune, telles qu'elles figurent au plan d'occupation des sols (rue du Breuil, chemin des Canards et chemin des Pruez).

Le remaniement cadastral ainsi que la rédaction de l'acte notarié nécessite l'établissement de document d'arpentage. Monsieur Marcel HENNEQUIN, géomètre expert est chargé de ces prestations dont les honoraires s'élèvent à 3.244,88 F. T.T.C.

INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES DE L'ETAT

Honoraires de la Subdivision de l'Equipement (année 1985)

La Subdivision de l'Equipement de Nancy-Urbain a été sollicitée pour des prestations d'aide technique à la gestion communale selon le souhait émis par le Conseil Municipal par délibération en date du 29 Octobre 1984.

Les dépenses de l'année 1984 qui ont fait l'objet d'une intervention de la subdivision porte sur 168.488 F., montant sur lequel est calculée la rémunération de 3 % soit 5.055 F.

MINI-RECITALS ET CONCERTS EN PROMENADE ORGANISES AU CHATEAU PAR LE CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION

Assurance responsabilité civile

Assurance pour la participation occasionnelle des sapeurs-pompiers

Le Comité des Fêtes de Fléville apporte son concours au Conservatoire National de Région qui organise au Château des mini-récitals les 13 et 19 Juin 85 ainsi que des concerts en promenade le 23 Juin 85.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant de la police multirisque pour la responsabilité civile d'organisateur pour un montant de 441 F. T.T.C., ainsi que pour les sapeurs-pompiers pour un montant de 253 F. T.T.C.

TERRAIN DE LA CHAPELLE DE LA ZAC

Bail emphytéotique

Association diocésaine

Ce terrain où est implantée la chapelle de la ZAC appartient à la Commune depuis 1984 aux termes d'un acte reçu par Maître MARCANDELLA, notaire associé

à Nancy. L'Association Diocésaine, qui dispose d'une autorisation précaire pour l'implantation de cette chapelle, souhaite que la Commune donne à bail emphytéotique le terrain servant d'assiette foncière à l'emprise de cet édifice.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer au franc symbolique ce bail emphytéotique de 99 ans.

COMMUNICATIONS

. Monsieur Jean-Marie GIRARD et Monsieur le Maire font part de l'engagement du constructeur des Hauts de Fléville de poser un grillage de protection en bordure du bassin de rétention, pour assurer une meilleure sécurité des personnes.

. Madame Mathilde DERRIERE attire l'attention de Monsieur le Maire sur le danger que représente la circulation dans la rue du Breuil en forte déclivité et suggère qu'une réglementation permette d'assurer une meilleure sécurité.

. A la question posée par Madame Josette KOKOT, qui rappelle le danger que représente la circulation dans le goulot d'étranglement formé par la rue de Ludres, à hauteur du dernier virage qui débouche sur la place du monument, Monsieur le Maire confirme que la Subdivision de l'Equipement a été saisie pour étudier une amélioration de ce virage.

**DÉCHETS INDUSTRIELS
ET DÉBLAIS**

LOCATION DE

Conteneurs-Bennes (5 à 25 m³)
COMPACTEURS DE DÉCHETS

R.I.M.M.A.
meilleur service
meilleur prix

55, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY
Tél. 335.29.97

DON DU SANG

Le Jeudi 30 Mai, 2 médailles d'or (plus de 50 dons), 14 médailles d'argent (plus de 10 dons), 1 médaille d'argent avec une étoile (plus de 25 dons) ont été remises par Monsieur LE BRASSEUR, Maire, et le Docteur MONANGE, directeur des équipes mobiles du Centre de Transfusion Sanguine de Nancy, à des habitants de Fléville, au cours d'une soirée-débat publique avec présentation d'un film "Rivière de vie", à laquelle participaient une quarantaine de personnes très intéressées par le sujet et satisfaites des réponses reçues aux nombreuses questions qu'elles posèrent.

Ont reçu la médaille d'or :

- . Messieurs PEPIN et VECK.

Ont reçu la médaille d'argent :

- . Mesdames COTEL, DERRIERE, DESBROSSES, HOAREAU, MACAISNE, VIOTTI, WALTHER
- . Messieurs FISCHER, FOURAGE, KIPFER, KLOCK, LEMAITRE, MARIN, MONTENISOS.

Médaille d'argent avec une étoile :

- . Monsieur GURY.

Un vin d'honneur fut servi à l'issue de cette cérémonie, à laquelle assistaient les présidents de l'Amicale des donneurs de sang et plusieurs Conseillers Municipaux.

La récente collecte du Vendredi 7 Juin a attiré 63 donneurs dont 8 nouveaux.

Un grand merci à ces généreux donateurs, ainsi qu'aux personnes qui apportent leur concours à la préparation et à la réalisation matérielle des collectes : enseignants, enfants des écoles, bénévoles, personnel technique communal.



JOURNEE DE LA POESIE

Organisée par FLEVILLE LOISIRS et le Comité des Fêtes, le concours de la poésie a obtenu cette année encore un franc succès, grâce aux enseignants qui ont su donner l'accent à cette manifestation.

Sous le chapiteau monté pour la fête patronale en présence de Monsieur LE BRASSEUR, Maire, de Conseillers municipaux, de Monsieur VERDON Gérard, représentant la ligue de l'enseignement, Henri CASSIN pour FLEVILLE LOISIRS et Michel MACAISNE pour la Commission Fêtes et Animations, ont tour à tour présenté les enfants et leurs poèmes. Ceux-ci furent ravis de pouvoir emporter un livre en souvenir de cette journée.

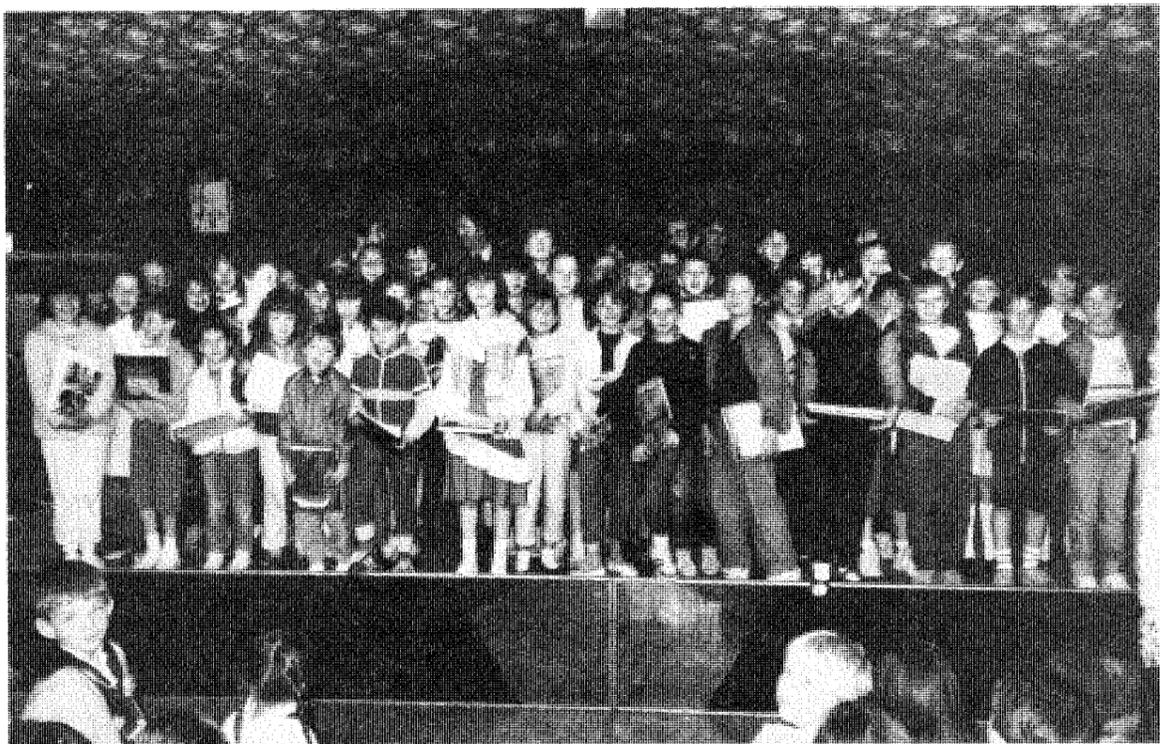
Monsieur LE BRASSEUR a remis à chaque enfant du CM2 quittant l'école, un album souvenir sur les temps modernes dont chacun a pu apprécier la valeur. Nous remercions ici les personnes qui ont accepté de participer au Jury des différents concours et ont eu la lourde charge d'établir le palmarès.

RESULTATS

CP :	1er	GROB Arnaud	Fléville Centre	La lune
	1er	PARIS Nicolas	Fléville Nord	Le papillon
	2ème	GIRARD Guillaume	Fléville Centre	L'hippopotame et l'éléphant
	2ème	RINNERT Emmanuel	Fléville Nord	Le printemps
CE 1 :	1er	PERRIN Ludovic	Fléville Centre	Le pic vert
	1ère	JACQUES Céline	Fléville Nord	Le papillon
	2ème	LECOINTRE Johann	Fléville Centre	Histoire d'une brioche
	2ème	ARMAND Cédric	Fléville Nord	Les jonquilles
CE 2 :	1ère	MUNSCH Marie-Agnès	Fléville Centre	Le lapin - le canard
	1ère	DENIS Pascale	Fléville Nord	La fleur des rêves
	2ème	JEANDEL Maxime	Fléville Centre	Le bal des animaux
	2ème	DESBROSSES Alexandra	Fléville Nord	Les fleurs
	Prix de la persévérance :			
		NEGLAIS Vanessa	Fléville Centre	Le dragon
	Prix spécial du Jury :			
		BOULANGER Anne-Sophie	Fléville Centre	M. le jury
CM 1 :	1er	DOMIAR Romain	Fléville Centre	Le petit moineau
	1ère	SAUNIER Martine	Fléville Nord	Lapin en peluche
	2ème	KOKOT Elisa	Fléville Centre	La nature se réveille
	2ème	THIRIAT Audrey	Fléville Nord	Ma mère
	Prix d'illustration :			
		BAROTIN Christophe	Fléville Centre	Le hibou et le rat
		JECHOUX Thibaut	Fléville Nord	Les fruits

CM 2 :

1ère	MACAISNE Manuelle	Fléville Centre	Fléville
1er	GAUTHIER Arnaud	Fléville Nord	Vie
2ème	MOREL Julien	Fléville Centre	La belle mer d'aujourd'hui
2ème	RACADOT Nathalie	Fléville Nord	La terre
Prix de l'amitié :			
	HOUILLON Stéphanie	Fléville Centre	Le voyageur
	POIROT Véronique	Fléville Nord	Mon amie est partie
Prix spécial du Jury fable :			
	GURY Hervé	Fléville Nord	La renarde et le canard



LES MINI-RECITALS

Les mini-récitals ont connu un vif succès. Un public nombreux et attentif était venu admirer et applaudir les talentueux élèves du Conservatoire, dans le cadre prestigieux du Château.

Le jeudi 13 Juin, Emmanuelle DROULLE et Fabienne DUMONT, harpistes, et le mercredi 19 Juin, Anne AUBOIS-BONNEVILLE et Caroline MARTIN, Clavecinistes, Claire BONNEVILLE, Violoniste et Alain DOLLINGER, Flûtiste ont enchanté le public en lui offrant une heure musicale de haut niveau.

Les applaudissements étaient à la mesure de leur talent. Qu'ils soient encore remerciés pour leur brillante prestation. Les mini-récitals seront reconduits les années à venir, ce sera avec beaucoup de plaisir que nous accueillerons de nouveaux talents.

OBJECTIFS DE LA COMMUNE

A l'occasion de l'implantation de deux classes supplémentaires et au regard des disponibilités foncières existantes derrière la Mairie d'une part, et des éléments de programme d'équipement de la commune commençant à être évoqués en termes d'équipements fin de siècle (poste, logements, commerces, etc...) d'autre part, la commune de Fléville se pose le problème du développement dans le temps et de l'organisation d'un "centre-ville" à cet endroit.

Dans cette optique, et devant l'urgence du programme de développement du parc scolaire, la commune demande à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne de jouer un rôle d'aide à la décision afin de pouvoir insérer le projet scolaire à court terme dans un projet global à long terme.

PRESENTATION DU CAHIER DE RECOMMANDATIONS

Objectifs et intérêt d'un cahier de recommandations

Dans le cas présent l'objectif est double : il s'agit de la mise en forme d'un cadre d'évolution pour l'ensemble du "centre-ville" à moyen terme afin de pouvoir insérer dans les meilleures conditions urbaines et architecturales un projet d'implantation de deux classes à court terme.

- Concernant le problème posé par les implantations à caractère scolaire le cahier de recommandations va servir de fil conducteur aux conditions d'extension successives à 6 classes, puis à 10 classes, sur le plan de :

- . l'évolution spatiale,
- . accessibilité et desserte,
- . capacités de stationnement,
- . fonctionnement général,
- . insertion architecturale et urbaine de l'ensemble constitué à terme.

Au-delà de cet aspect "scolaire" et concernant les objectifs à moyen terme de constitution d'un "centre-ville" l'intérêt du cahier de recommandations est multiple :

- il permet tout d'abord de connaître les limites du possible en termes de rentabilisation de l'espace et ainsi de pouvoir réagir à d'éventuelles propositions de la part de tel ou tel investisseur en toute connaissance de cause,
- sur le même plan et à l'inverse, il est un outil simple permettant de saisir des opportunités d'implantation en vérifiant instantanément la fiabilité en termes de programmation,

- il donne une image "porteuse" de la commune aux yeux des acteurs économiques en matière d'utilisation des sols dans ce secteur,
- il procure un surcroît d'autorité à la commune dans le nécessaire dialogue à instaurer avec les candidats aménageurs potentiels en donnant les moyens à celle-ci d'imposer des contraintes fondées sur une réflexion globale,
- il permet de tester les capacités du P.O.S., et de se poser dès aujourd'hui, et en dehors de toute pression économique (dans le cas de décisions urgentes à prendre sous la pression d'investisseurs), le problème des éventuelles modifications à y apporter en fonction des programmes et de l'architecture que l'on veut y voir.

Limites et impact du document

Le cahier de recommandations étant un document d'orientation à l'usage de la commune, son pouvoir de contrainte ne réside que dans celui que la commune voudra bien lui donner. Il est la concrétisation et le reflet d'un consensus de la municipalité sur des options d'aménagement à un instant donné et peut être à tout instant remis en cause par elle-même.

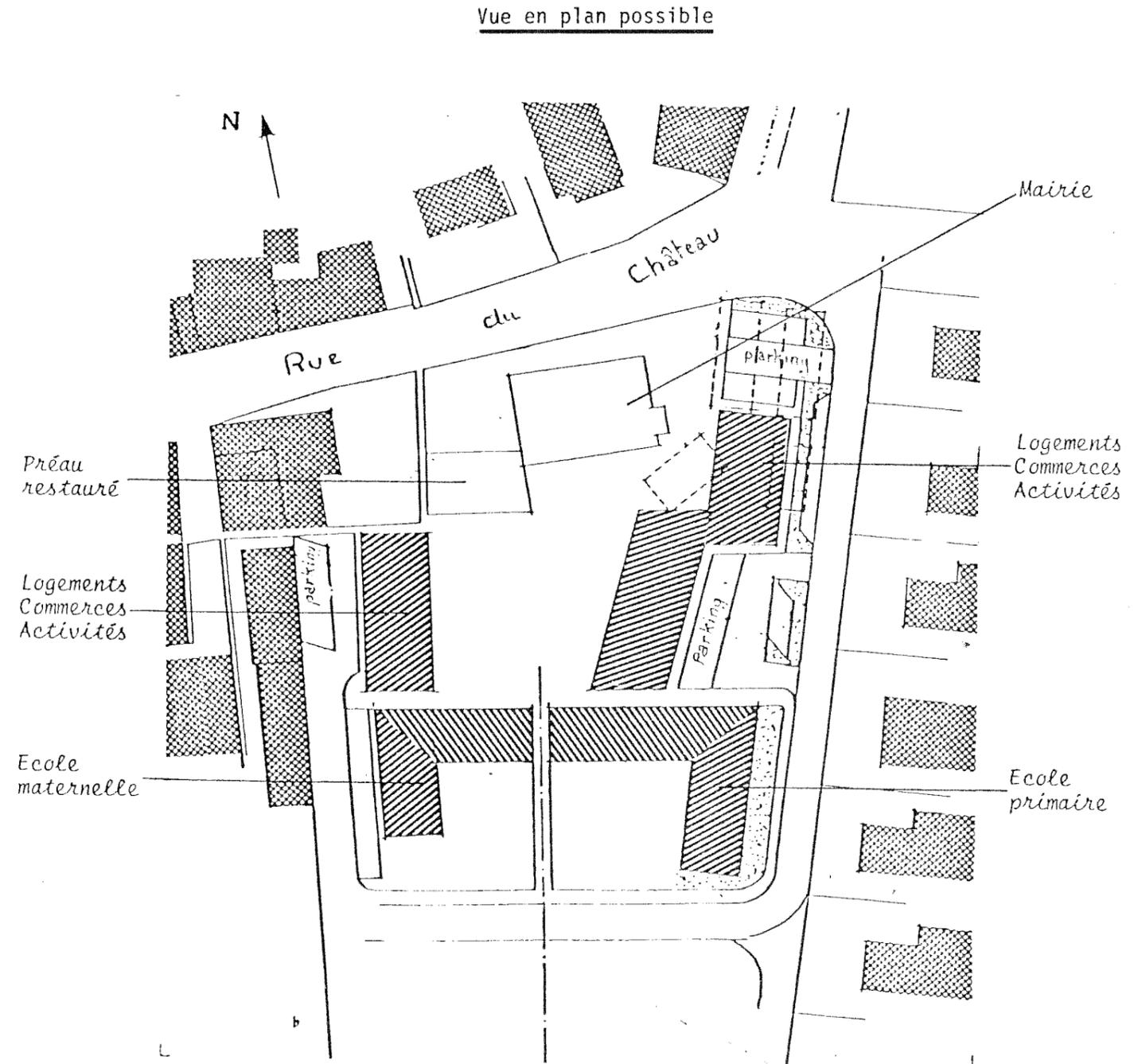
Ainsi ce document n'a aucune valeur juridique et n'est en aucun cas opposable aux tiers, à l'inverse du Plan d'Occupation des Sols. Ce sont donc bien les règles de celui-ci qui s'appliquent en amont sur le secteur faisant l'objet d'un cahier de recommandations et toute intention portée dans celui-ci dérogeant aux règles du P.O.S. ne peuvent être applicables.

Aussi, lors d'une éventuelle cession de terrain à un promoteur, seul le P.O.S. sera opérationnel, le cahier de recommandations ne pouvant en aucun cas imposer quoi que ce soit. Afin d'éviter ce type de situation minimisant, au profit d'intérêts sectoriels, les réflexions générales entreprises par la commune, il sera possible d'établir un document du type : "Cahier des Charges de Cession de Terrain" (C.C.C.T.) ayant une valeur contractuelle vis à vis de l'acquéreur du terrain. Ce document permet à la commune de donner une valeur contractuelle aux éléments du cahier de recommandations concernés par l'opération en question, sur la base d'un programme précis, d'engager "en amont" le dialogue avec le constructeur et d'affiner le projet dans l'intérêt des deux parties.

Néanmoins le cahier de recommandations joue un rôle complémentaire au P.O.S., en poussant plus à fond les simulations spatiales, permettant ainsi de développer le caractère directif du document à partir d'enjeux-programmes d'hypothèse.

Enfin, le cahier de recommandations aura un rôle important à jouer dans le cadre "projet de quartier" comme premier élément support d'animation dans le processus d'enclenchement d'une concertation.

Afin de pouvoir faire jouer des rôles multiples au document dans les meilleures conditions, le cahier de recommandations est présenté sous une forme permettant de hiérarchiser les enjeux (les points forts, les parties sur lesquelles on peut intervenir sans remettre en cause les fondements du projet, les intentions nécessitant une modification du P.O.S., ect...).



LE CHEMIN DEPARTEMENTAL 71

Déjà quatre morts sur le chemin départemental en 1985

Le chemin départemental 71 a encore tué. Bilan : quatre morts ... C'est d'abord Monsieur HENRI qui trouve la mort dans un accident le 26 Février 1985 à hauteur de la route de Laneuveville. Puis Madame LACAILLE et ses deux jumelles sont les victimes du tragique accident survenu le 10 Avril sur cette même route qui mène à Jarville.

De cette fatalité insoutenable et inacceptable, ressentie lors de ce dernier accident, se dégage un sentiment de révolte indicible. Aucun mot ne permet d'exprimer le déchirement de la famille en deuil. Mais de ce lourd silence qui accable les proches parents des victimes, et de cette oppression douloureuse qui a saisi la population, émerge la conviction profonde qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité de nature à empêcher qu'une telle tragédie ne se reproduise.

Au-delà des faits de l'accident lui-même, qui ont été relatés dans la presse, il convient de se demander quelles ont été les actions menées pour une meilleure sécurité ? et quelles mesures seront effectivement retenues ?

Depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal avait évoqué à plusieurs reprises le danger que représente ce chemin départemental. Tout récemment, un mois avant l'accident, Monsieur Jean-Paul HENQUEL signale au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, devant "le nombre important des accidents de la circulation entre Fléville-Nord et le village, qu'une réunion soit organisée avec les diverses administrations compétentes pour définir les moyens permettant d'assurer la sécurité des usagers". Monsieur le Maire a contacté la commission R.E.A.G.I.R. (*) pour programmer une telle réunion.

Le bilan tragique de cet accident prouve une fois de plus que ce chemin départemental est réellement inadapté au trafic qu'il doit supporter actuellement. Il résulte d'un premier contact que la gravité des accidents est essentiellement due à la présence des arbres et à l'étroitesse de la chaussée.

S'agissant d'un chemin départemental, c'est le Conseil Général qui est compétent pour la partie chaussée, et le District pour l'équipement des abords (éclairage public, piste cyclable, fossé). Le Conseil Municipal ne peut qu'émettre des souhaits. Mais, conscients du rôle constructif que revêt cette phase de l'instruction, les Conseillers Municipaux ont recensé les aménagements routiers indispensables pour une meilleure sécurité.

A l'initiative du maire, une réunion est organisée avec les différents partenaires concernés, et il leur remet le catalogue des difficultés constatées ainsi que les solutions qui pourraient être envisagées. Au cours de cette réunion du 9 Mai 1985 où les élus locaux ont pu rencontrer les représentants du Conseil Général, de la Préfecture, de la Direction Départementale de l'Équipement et de la Gendarmerie, chacun s'accordait à reconnaître qu'il est nécessaire de prévoir un ensemble de mesures de sécurité. Celles-ci sont prévues en deux phases comme le mentionne le compte rendu du Conseil Général.

Dans l'immédiat :

- . abattage d'arbres
- . réfection du revêtement de la chaussée
- . signalisation horizontale
- . limitation de vitesse

(L'arrêté du Président du Conseil Général en date du 28 Mai 1985 limite la circulation à 80 km/h. sur le tronçon entre le village et le virage en bas de Fléville-Nord. Au-delà du virage la vitesse est limitée à 60 km/h.

A long terme :

- . élargissement et recalibrage du chemin départemental
- . prolongation de la piste cyclable jusqu'au village.

Une extrême prudence est vivement recommandée aux usagers de ce tronçon dangereux. Il est à souhaiter que toutes ces mesures soient rapidement mises en oeuvre par les autorités compétentes.

* R.E.A.G.I.R. : Réagir par des Enquêtes sur les Accidents Graves et par des Initiatives pour y Remédier.

BAR • TABAC • LOTO

VENTE :
Timbres postes et fiscaux
Vignettes automobiles
Tickets bus

PLAT DU JOUR
à 22^F 70

LUXEUIL
Patrick

Place de l'Église
54710 FLÉVILLE-DEVANT-NANCY
Tél. 354.64.24

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE (B.A.S.)

La commission administrative du Bureau d'Aide Sociale a décidé d'attribuer aux enfants et adolescents de FLEVILLE

UNE ALLOCATION COMPLEMENTAIRE

AIDE AUX VACANCES 1985

Conditions à remplir :

1. Les enfants devront participer à une colonie ou à un camp de vacances d'une durée minimale de 10 jours consécutifs.

2. Les familles devront être exonérées de l'impôt sur le revenu.

Le montant de la participation du Bureau d'Aide Sociale est déterminé en fonction du quotient familial mensuel :

- 300 F. par an et par enfant pour un quotient familial inférieur ou égal à 1.100 F./mois

- 200 F. par an et par enfant pour un quotient familial supérieur à 1.100 F., mais inférieur ou égal à 1.250 F./mois

dans la limite des sommes engagées.

La demande est à adresser à la Mairie avec présentation d'une facture de laquelle devront être déduites les aides déjà accordées.

LE 3eme AGE A FLEVILLE

La sortie annuelle des Anciens s'effectua le 23 avril, 34 personnes y participèrent.

Direction KIRRWILLER où nous étions attendus pour un déjeuner dant. Tout au long du repas et l'après-midi un orchestre et son chanteur entraînent nos anciens sur la piste de danse.

Le retour s'effectua vers 18 h., les participants heureux d'avoir passé une agréable journée, montèrent dans l'autocar avec de la musique plein la tête.

Monsieur le Maire, Monsieur RENAULT, Président du Club, étaient présents pour cette petite fête.



FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

Cette année encore, le Comité des Fêtes, avec la participation des associations locales, se propose de vous divertir.

- Le 13 Juillet 1985 au soir :

. Feu d'artifice tiré vers 23 h.15 par les pompiers de Fléville depuis la zone de loisirs sportifs.

. Bal gratuit animé par la formation **NINO ROSSO** - de 21 h. à 2 h.30.

. Buvette et Sandwichs.

. Enveloppes surprises - Toutes gagnantes (de très beaux lots en jeu).

- Le 14 Juillet 1985 :

Concours de pêche : Ecluse n° 9

. Récompenses pour les vainqueurs

. apéritifs pour tous les participants

. Inscription à partir de 9 h.

Nous vous attendons tous, très nombreux et vous souhaitons de vous divertir à souhait.

Le Comité des Fêtes.

PRIX

Pour vos achats de Pâtisserie et de Pizzas, pensez :

MARCHE DE PULLNOY - DIMANCHE MATIN

Tous les samedis au marché de Neuves-Maisons
et de Pont-à-Mousson

“ AU PÉCHÉ MIGNON ”

Sa véritable pizza **crystal** toujours sans égal

“ Au Péché Mignon ”

PÂTISSERIE

Siège social :

A VANDŒUVRE :

et TOUL :

65, rue de l'Abbé-Lefant le vendredi de 16 h à 21 h les mercredi et

54115 FAVIÈRES le dimanche de 8 h à 13 h vendredi matin

Tél. : 325.11.62 Tél. : 351.12.76

QUALITÉ

Comite de Parents F.C.P.E. -

Voici arrivés le mois de Juillet et les vacances. "Encore" une année scolaire de terminée. Si notre communiqué de Décembre est traditionnellement consacré aux bilans de rentrée, celui de Juillet est l'occasion de dresser le bilan de l'année scolaire écoulée.

A la rentrée de Septembre, 225 enfants étaient présents dans nos écoles, auxquels s'est ajoutée une quinzaine de nouveaux venus en cours d'année.

Deux nouvelles classes ont dû être ouvertes au village, l'une en maternelle, l'autre en primaire.

Pour faire face à la progression subite des effectifs aux écoles du centre et permettre aux enfants une scolarité dans les meilleures conditions matérielles et d'accueil possibles, les élus municipaux ont décidé la construction d'un nouveau groupe scolaire dont une première tranche de deux classes (avec annexes, bureau, accès et parking) devrait être réalisée pour la rentrée de Septembre 85.

Par ailleurs, nous ne voudrions pas clore cette année scolaire sans remercier tous ceux qui ont oeuvré, de près ou de loin.

- aux enseignants et au personnel de service bien entendu,
- aux élus pour leurs actions en faveur des écoles
- au personnel communal qui exécute, dans les meilleurs conditions, les travaux d'amélioration et d'aménagement des locaux et des abords
- au Comité des Fêtes qui organise désormais régulièrement la visite des écoles maternelles par Saint Nicolas
- aux animateurs de Fléville Loisirs pour le concours annuel de la poésie
- enfin, à tous ceux qui apportent leurs connaissances, leurs talents ou tout simplement un peu de leur temps de loisirs pour les mettre au service des enfants.

Dans la perspective de la rentrée prochaine, une ombre noire vient entacher le tableau : la mise en application de la loi de décentralisation, notamment dans ses applications visant le domaine scolaire.

En effet, à compter de cette rentrée, les réformes concernant la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles élémentaires entreront en vigueur. Les textes définissent la part respective que les communes d'accueil et de résidence ont à supporter lorsque les enfants ne sont pas scolarisés dans leur commune de résidence.

A compter de Septembre, l'inscription de ces enfants sera soumise à l'accord des maires concernés. Ce sera donc le cas :

- à la fois pour les enfants des communes avoisinantes fréquentant les écoles de Fléville
- mais aussi des enfants de Fléville fréquentant les écoles de communes voisines.

Ces nouvelles mesures, si elles redéfinissent la juste répartition des charges, amènent, à la veille des vacances, d'importantes préoccupations, voire de graves problèmes, aux familles concernées, sans compter les conséquences vis-à-vis des nourrices et gardiennes qui accueillent ces enfants.

Nous sommes bien conscients qu'il s'agit là d'une lourde décision pour les élus municipaux qui auront, de par la loi, la responsabilité devant les parents, dans le pire des cas, d'un changement obligé d'école, voire de l'arrêt de la scolarisation pour les plus petits dans certaines situations.

Nous comptons sur la clairvoyance et la responsabilité de nos élus pour que les décisions qu'ils seront amenés à prendre le soient dans l'intérêt des enfants et des familles, pour la communauté éducative et pour l'avenir des écoles de la commune.

C'est bien là tout l'enjeu de notre rôle d'adultes.

En attendant, les parents d'élèves F.C.P.E., élus et responsables, vous souhaitent à tous de bonnes vacances et vous donnent rendez-vous à la rentrée.

Le Président de la section locale FCPE

Jacky FRANCAIS.

Adresse de la section : 3, rue des Marronniers à FLEVILLE
Tél. (8) 354.63.88.

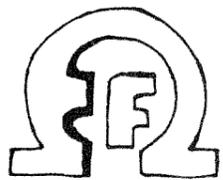


CHARPENTIER Frères

S.A.R.L. — Gérant : M^r Bernard GIRARD

88, rue Général Patton - Tél. : (8) 351.26.74
54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

- **Tôlerie :**
 - Gaines de ventilation;
 - Armoires et pupitres électriques;
 - Tuyauteries de fumée et dépolluissage;
- **Serrurerie :**
 - Menuiserie métallique;
 - (fer - aluminium)
- **Chaudronnerie :**
- **Forge :**
- **Grilles et Balcons :**
- **Tous travaux sur plans :**



ASSOCIATION FAMILIALE

A l'aube des vacances d'été, l'Association Familiale est à nouveau en pleine effervescence.

Après le succès habituel de la Fête des Mais, septième du nom, notre équipe a présenté, samedi 8 Juin dernier, un spectacle de danse classique et moderne, au cours duquel les enfants des cours de danse ont démontré à leurs parents, grands-parents, amis, voisins, copins et copines, qu'ils ne perdaient pas leur temps en consacrant, le samedi après midi, quelques heures de leur repos hebdomadaire à l'étude de la Danse.

Tout ce petit monde s'est en effet retrouvé sous le préau de l'école primaire de Fléville Nord qui, une fois de plus, s'est révélé trop exigü pour accueillir autant de monde. Tous se sont bien promis de se retrouver à la rentrée prochaine pour parfaire leur art.

A ce sujet, les inscriptions pour les cours de danse 85/86 auront lieu le :
SAMEDI 7 SEPTEMBRE prochain, de 14 à 16 h., école primaire de Fléville Nord.



Les Houches,
Février 1985.

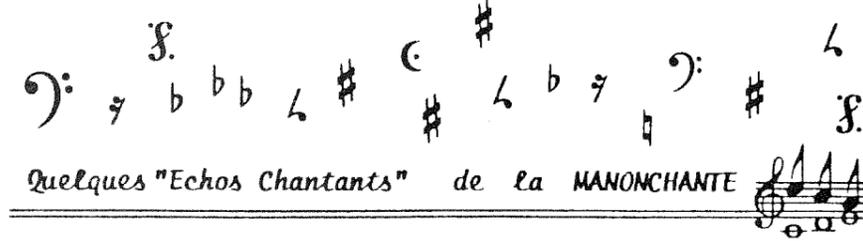
Premiers cours de
ski à 1800 mètres.

La randonnée pédestre dans le massif et le Parc Naturel de la Vanoise a fait le plein d'inscriptions. Départ le 7 Juillet à l'aube.

Par contre, il reste quelques places pour le camp de Servoz (20 Août - 4 Septembre). Il est encore temps de s'inscrire auprès de Nelly BRASSAC, tél. 348 50 12.

L'Association Familiale souhaite à toutes et tous d'agréables vacances avec le soleil enfin retrouvé.

Alain TALLEMENT
Président de l'A.F.F.



Ah, que c'était bien !
Ce concert, pour entretenir les liens
D'amitié entre les diverses chorales...
A l'hôtel de ville, à Nancy, pas banal !
Janvier et ses froids n'avaient pu empêcher
Les passionnés de se déplacer.

Ah, que ce fut réussi !
Ce voyage chez les Allemand(e)s, nos ami(e)s.
Avec soin, nous l'avions préparé
Et tous et toutes nous revînmes enchantés.
A Winterbach les chanteuses de la "Nahesoonwaldchor"
De la soirée à Essey en mai 84 se souvenaient encore !

Ah, que ce week-end à la Bresse fut utile !
Pour travailler des morceaux pas faciles
Qui furent présentés, écoutés et certainement appréciés
Récemment au Festival International de Chant Choral devant un public avisé.
Bien sûr, des chants nouveaux, cela procure du labeur ...
Quelques sueurs ... mais surtout un nouveau bonheur.

Ah, qu'ils nous ont fait frissonner !
Les Italiens de Vérone, nos invités,
Avec leurs chants montagnards
Que nous avons repris en chœur jusque très tard
dans la nuit ... ou très tôt
Selon la notion du temps que l'on a quand tout est beau !

Ah, Que ça va encore chanter, très bientôt !
à Fléville, à Epinal, à Neuves-Maisons, haut
Fort ou piano ; mélancoliquement
Joyeusement ou religieusement.
La Manonchante présente en ces lieux
Animera après-midi ou soirées de son mieux.

Ah, que nous allons les préparer
Ces concerts que, d'ici, vous n'entendrez
Car c'est en Septembre que nous les donnerons
à Vérone, si c'est possible, à l'unisson,
pour renouer et entretenir
Une amitié qui va sans dire !

Ah, que ça risque d'être triste !
Quand il faudra chercher une autre piste
Pour continuer à exister
Quand Anne et Jean-Jacques nous auront quittés.
Comme ils en auront apporté de la joie
Ici, ailleurs, sous tous les toits !

Pour la Manonchante
Michel 30.05.85

L'ANNEE DE LA CULTURE

Le sport qui s'est énormément développé dans notre association a relégué quelque peu le domaine culturel qui pourtant doit, dans notre vie de tous les jours, avoir sa place. L'année qui vient de s'écouler nous aura permis dans ce domaine de redresser la barre, notamment en créant au sein de la commune une école de musique qui, si elle n'a débuté qu'avec du piano, se verra renforcée dès la rentrée par la guitare.

Notre effort ne devrait pas s'arrêter là : l'informatique, la bibliothèque étaient dans nos objectifs, mais le manque de locaux dans ces deux domaines ne nous a pas permis de les concrétiser.

Ne nous décourageons pas. Des solutions devraient être trouvées rapidement avec la municipalité et nous aurons au niveau de la commune un domaine culturel satisfaisant.

DES NOUVELLES DE NOS SECTIONS

Le Club horticole

Qui fonctionne régulièrement tous les mardis de 20 h.30 à 22 h. donne entière satisfaction à ses adhérents, sous la conduite de Jean-Paul FISCHER qui a su, au cours de ce 3ème trimestre, adapter ses leçons à l'arrivée capricieuse du printemps. Cette section sans problème est reconduite dès septembre là où les travaux sont très importants dans les jardins.

Aérobic

Elles ont été jusqu'à 21 dans les locaux de Fléville Nord spécialement aménagés à cet effet. Madame TEDESCO avec gentillesse mais fermeté a conquis tous les adeptes de ce sport qui, venu des Amériques, enchante nos matinées dominicales sur le petit écran. Il ne saurait être question de les priver de leur sport favori. RENDEZ-VOUS A LA RENTREE !

Gymnastique d'entretien

Bonne année pour la gymnastique d'entretien qui termine son bonhomme de chemin avec la moitié de son effectif, chose habituelle, dans cette section, qui prend toujours ses quartiers d'été avant les autres.

Cross

Fléville Loisirs aux 24 heures de Vittel

Le succès qu'a connu le cross de Fléville, nous a amenés tout naturellement à participer au marathon de Vandoeuvre où notre équipe s'est classée 1ère. La prochaine étape est une participation aux 24 heures de Vittel, où nous pensons faire bonne figure.

Rendez-vous à Vittel le 30 Juin.

Judo : Le Festival continue

Nous avons relaté lors du dernier bulletin les résultats obtenus par cette section en plein essor. Depuis, les compétitions de fin de saison nous ont apporté d'autres satisfactions. Nous ne manquerons pas de vous donner les résultats complets dans le prochain bulletin. Pour l'heure, ce sont plusieurs titres départementaux et deux interrégionaux qui ont été acquis à la grande satisfaction de la section.

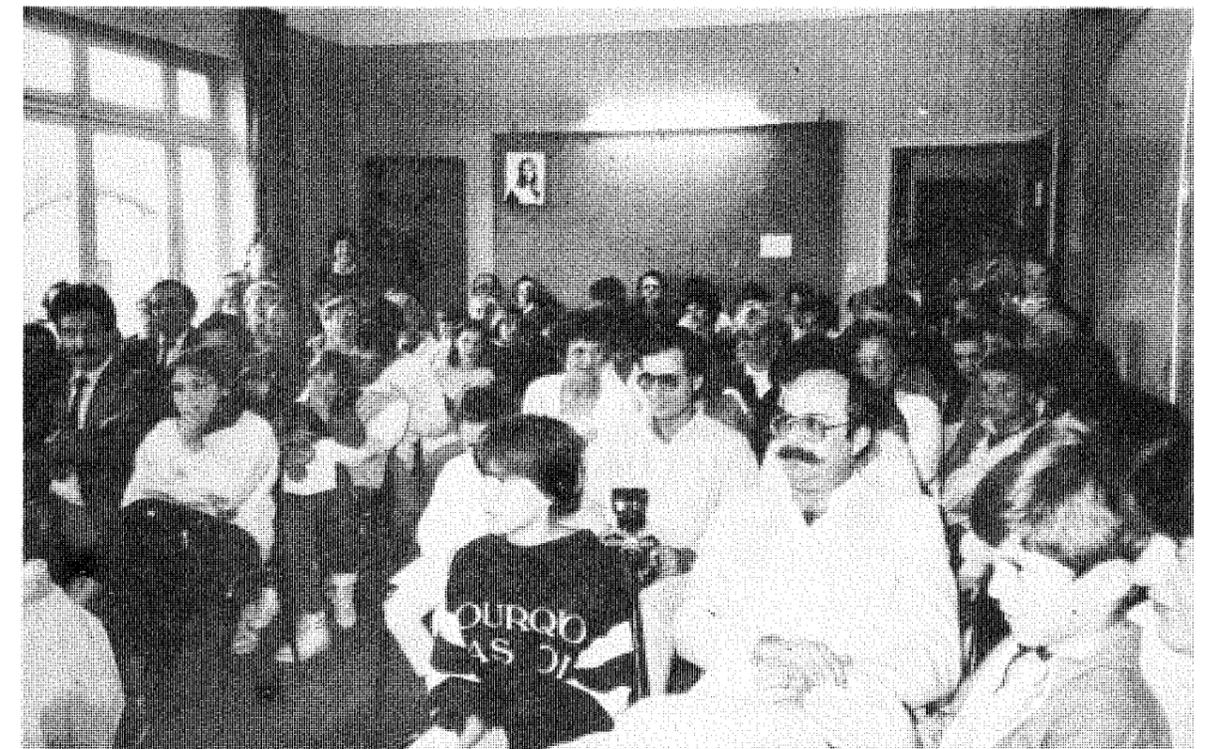
Ecole de musique

Avec une certaine appréhension mais heureux quand même de pouvoir montrer tout le travail qu'ils ont effectué, qu'ils étaient mignons ces petits bambins se dirigeant vers le piano pour jouer les quelques notes apprises.

Applaudis à tout rompre, on se serait cru un soir de première salle Pleyel. Petits et Grands étaient à la fête en ce mercredi 12 juin.

Qui, en ce début d'année, aurait dit qu'il jouerait en public. Voilà qui est chose faite, grâce au Comité des Fêtes, et bien sûr à Monsieur BERTHOLON qui avait mis à leur disposition un piano aussi beau qu'impressionnant. Tous et toutes se sont bien débrouillés, nos félicitations leur reviennent mais aussi à Evelyne ROUGETET, leur professeur.

Monsieur BERTHOLON, Directeur Adjoint du Conservatoire National de région qui honorait de sa présence cette soirée, était accompagné de deux élèves qui ont donné un final très remarqué.



LA FETE PATRONALE

La fête patronale 1985 laissera à l'Association Fléville-Loisirs un amer souvenir financier.

En effet, le bal n'a pas connu le succès escompté ; le temps maussade et le manque de motivation des habitants sont les principales causes de cette désaffection. Par contre, les activités annexes - tournois de football - concours de pêche - concours de pétanque ont suscité un engouement spontané de la part des adeptes.

L'inauguration de la fête par Monsieur le Maire, en présence de membres du Conseil Municipal, fut appréciée des forains et des personnes présentes sur la fête.

Faudra t-il supprimer ce qui reste de la tradition ?

Nous ne le pensons pas, même si notre association se demande si elle animera la fête patronale 1986, qui doit avoir lieu le week-end de Pentecôte. Nous pourrions, si nous trouvons suffisamment de candidats pour l'organiser, l'envisager sous une forme différente, de façon à éviter un déficit financier. A suivre ...

Voici les résultats des concours

Concours de pétanque

- | | |
|------------------------------|-------------|
| 1. EHLE M. - BLAISE S. | Fléville |
| 2. DEPARIS R. et C. | Fléville |
| 3. BARTHELEMY C. et D. | Frolois |
| 4. PARADE R. et S. | Heillecourt |
| 5. MACON J.M. - COUTURIER M. | Fléville |

Concours de pêche

- | | |
|-------------|--------------|
| 1. EGGIMAN | 110 poissons |
| 2. DIDELOT | 25 " |
| 3. MONTALDO | 19 " |
| 4. HUIN | 18 " |
| 5. ROUX | 15 " |
| 6. AUBERT | 14 " |
| 7. BOUKO | 10 " |
| 8. MERRELAY | 6 " |



FOOTBALL

Nous aurions manqué à notre devoir si nous n'avions pas parlé du sport, actuellement le plus populaire sur notre commune : **LE FOOTBALL.**

Créé il y a maintenant 3 ans, nous avons débuté en UFOLEP vu le peu d'effectifs et le manque d'installations. Nous sommes inscrits en Ligue de Lorraine depuis.

Rapidement le nombre de licenciés augmentait pour atteindre 118 en cette fin de saison, avec dernièrement le lancement d'une équipe vétérans.

Dans l'ensemble, les résultats ont été bons vu la jeunesse du Club qui manque encore d'encadrement et d'expérience, même très bons pour l'équipe Fanion qui n'a pas quitté la première place de son groupe et a réussi à marquer 126 buts dans la saison.

Tout laisse à penser à l'heure où nous rédigeons cet article, qu'elle évoluera en deuxième division l'an prochain, nous le souhaitons même (et le règlement est ainsi fait) si notre Club ne comporte pas le nombre d'arbitres requis pour les équipes engagées en championnat. Nous sommes, si nous pouvons dire, victime de notre succès.

Bien entendu nous ne vous passerons pas sous silence, le merveilleux parcours de l'équipe "Poussins" qui a été sélectionnée pour la finale 3 du District de Meurthe-et-Moselle Sud.

Les deux autres équipes vont leur petit bonhomme de chemin, et finalement tous ont bien marché. Dans un résultat, il faut prendre en compte l'effectif (*bien souvent il faut pleurer les enfants quand les parents ont prévu autre chose*), mesurer la taille des équipes rencontrées (*des clubs comme Vandoeuvre ont plus facile que nous de sélectionner les joueurs*) et considérer la présence des enfants à l'entraînement.

Voilà un rapide bilan de cette année qui n'a pas été sans difficultés, les dirigeants le savent très bien. D'ailleurs certains vont nous quitter ; la tâche est peut-être un peu lourde ! Il faut concilier les déplacements, son travail, sa vie de famille, amputer le week-end. Qu'ils soient ici tous remerciés pour le travail accompli, tâche dure, ingrate qui ne tient que par l'amour du sport, et de l'association qui la dirige.

Mais que sera l'an prochain ?

Une extension bien entendu, par l'engagement d'une équipe Juniors, la seule qui nous manque. Ainsi de poussins à vétérans, toutes les catégories d'âge seront représentées, et chacun aura la possibilité de jouer. Nous essaierons de garder l'esprit sportif que beaucoup de clubs nous envient, avec cette amitié, dirigeants, joueurs qui nous est bien particulière.

Je souhaite à Fléville un Club fort a dit Monsieur LE BRASSEUR, Maire, lors de la cérémonie des vœux, la commune fait des efforts considérables. Eh bien, nous en faisons aussi de notre côté, c'est certainement la recette pour y arriver.

Castelvin

LE ROI DES VINS
DE TABLE

CASTEL FRERES

VINS FINS